



Mardi le 5 mai 2026

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-André-de-Kamouraska, tenue à la salle du conseil au 122A, rue Principale, mardi le 5 mai 2026, de 19 h à 20h35.

Sont présents les membres du conseil suivants :

Madame Chantal Parenteau, mairesse
Mesdames Josianne Sirois, conseillère
Madame Caroline Roberge, conseillère
Monsieur Marc-André Thibeault, conseiller
Madame Isabelle Castonguay, conseillère
Monsieur Grégoire Bergeron-Carrière, conseiller

Est absent: Monsieur Sébastien Lapointe, conseiller

Est aussi présente Madame Nathalie Blais, greffière-trésorière.

1. Ouverture de la séance

Constatant que les membres du conseil forment quorum, Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

La personne qui préside la séance, soit Mme Chantal Parenteau, mairesse informe le conseil qu'à moins qu'elle ne manifeste expressément le désir de le faire, elle ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que lui permet la loi.

2026.05.2.78 Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil présents ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance du contenu de l'ordre du jour et que la lecture en a été faite à cette séance;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Josianne Sirois

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de l'adopter tel que déposé.

2026.05.3.79 Dépôt, ratification et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 7 avril 2026

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance et dans le délai prévu par la Loi, reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 7 avril 2026;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Grégoire Bregeron Carrière

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de le ratifier et de l'adopter en ajoutant :

2026.05.4.80 Dépôt, acceptation et autorisation de paiement des comptes payables au 30 avril 2026

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des comptes fournisseurs au 30 avril 2026, pour un montant de 124 316,79\$;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Isabelle Castonguay



Procès-verbal des délibérations du conseil
De la municipalité de Saint-André-de-Kamouraska

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter et d'autoriser le paiement des comptes payables en totalité tel que présenté.

2026.05.5.81

Adoption du règlement 171-6 du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux avec des changements

ATTENDU QU'un avis de motion a été préalablement présenté à la réunion du 3 mars 2026;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé à la réunion du 3 mars 2026;

Le code d'éthique et de déontologie énonce les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique; parmi ces valeurs, les suivantes doivent être énoncées:

1. L'intégrité des membres du conseil de la municipalité;
2. L'honneur rattaché aux fonctions de membre du conseil de la municipalité;
3. La prudence dans la poursuite de l'intérêt public;
4. Le respect et la civilité envers les autres membres du conseil de la municipalité, les employés de celle-ci et les citoyens;
5. La loyauté envers la municipalité;
6. La recherche de l'équité.

Les valeurs énoncées dans le code doivent guider les membres du conseil de la municipalité dans l'appréciation des règles déontologiques qui leur sont applicables.

Le code d'éthique et de déontologie énonce également:

1. Des règles qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre du conseil, d'un comité ou d'un organisme de la municipalité ou, en sa qualité de membre du conseil de la municipalité, d'un autre organisme;
2. Des règles qui doivent guider la conduite de cette personne après la fin de son mandat de membre du conseil de la municipalité.
3. Ces règles doivent notamment avoir pour objectifs de prévenir toute situation où l'intérêt personnel du membre du conseil peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Marc-André Thibeault

Et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le conseil municipal adopte le règlement #171-6 code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

2026.05.6.82

Embauche de l'équipe pour le camp de jour 2026

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite l'ouverture du camp de jour pendant la saison estivale et cible l'inscription de fréquentation régulière d'environ 30 jeunes ;

ATTENDU QUE la municipalité a demandé une aide financière à « Emplois d'été Canada » ainsi qu'une aide financière à l'Unité régionale Loisirs et Sports Bas-St-Laurent pour l'été 2026;

ATTENDU QUE la programmation s'étendra sur sept semaines pour la période du 25 juin au 7 août 2026 ;

ATTENDU QU'une analyse des candidats a été faite et qu'une recommandation est soumise pour l'embauche des candidatures suivantes :



Procès-verbal des délibérations du conseil
De la municipalité de Saint-André-de-Kamouraska

- Maolie Fleurent, coordonnatrice pour 8 semaines, avec un horaire de 40 heures par semaine ;
- Zahra Cazes-Lévesque, animatrice et remplaçante de la coordonnatrice avec un horaire de 35 à 40 heures par semaine;
- Marie-ka Santerre, animatrice et accompagnatrice d'un enfant pour 7 semaines, avec un horaire de 35 à 40 heures par semaine;
- Clémence Hanon, animatrice pour 7 semaines, avec un horaire de 35 à 40 heures par semaine

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Grégoire Bergeron Carrière

Et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil autorise la directrice générale à faire l'embauche de ces personnes

2026.05.7.83

Dépôt des appels d'offres pour l'achat et l'installation d'une thermopompe au local des loisirs

ATTENDU QUE le local des loisirs doit offrir un confort adéquat aux usagers lors des activités, et ce, en toute saison;

ATTENDU QUE les variations et les changements de température observés au cours des dernières années rendent le chauffage et la climatisation plus difficiles à assurer avec les équipements actuels;

ATTENDU QUE l'installation d'une thermopompe permet d'améliorer l'efficacité énergétique, de réduire les coûts de fonctionnement et d'assurer un meilleur contrôle de l'humidité;

ATTENDU QUE la municipalité souhaitait procéder par appel d'offres afin d'obtenir des soumissions pour l'achat et l'installation d'une thermopompe au local des loisirs;

ATTENDU QUE trois entreprises ont déposé une soumission pour une thermopompe de 24 000 BTU pour la salle principale aux loisirs:

FCL ventilation inc. 5 375\$+ taxes

Majella Vaillancourt inc. : 6 400\$+taxes

Nordac Bas St-Laurent : 5 500\$+ taxes

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Josianne Sirois

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise l'achat d'une thermopompe chez le plus bas soumissionnaire soit FCL ventilation inc. 5 375\$+ taxes, incluant l'installation, la mise en service et la garantie de 10 ans. Il faut ajouter l'installation électrique au frais de la municipalité et la demande de remboursement au programme d'Hydro-Québec (OSE) qui devrait être environ de 2 000\$;

QUE la dépense soit financée à même le fond général et que la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer tous les documents et à effectuer toute démarche nécessaire à la réalisation du projet;

2026.05.8.84 ***Location pour l'installation de toilettes chimiques aux Parcs de l'ancien Quai, de la Madone et au Garage Dany Lapointe***



Procès-verbal des délibérations du conseil
De la municipalité de Saint-André-de-Kamouraska

ATTENDU QU'il y a lieu d'installer des toilettes chimiques au Parc de l'Ancien quai, au Parc de la Madone et au Garage Dany Lapointe afin de répondre aux besoins des marcheurs sur les aboiteaux et des touristes pendant la saison estivale;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Caroline Roberge
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil municipal autorise l'installation de toilettes chimiques au parc de l'Ancien Quai, au Parc de la Madone et au Garage Dany Lapointe par camionnage Alain Benoit pour un montant de 73 \$ plus taxes par semaine incluant les services de transport, nettoyage à pression, alimentation en papier une fois par semaine, et ce, du 8 juin au 11 octobre 2026.

2026.05.9.85 **Mandat à M. Alphonse Beaulieu pour l'entretien du terrain des loisirs**

ATTENDU QUE le terrain du Centre de loisirs doit être entretenu et que la municipalité a sollicité des propositions à cet effet;

ATTENDU QUE monsieur Alphonse Beaulieu a entretenu le terrain dans la période estivale en été 2024 et 2025 et que la municipalité s'en est montrée satisfaite;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Josianne Sirois
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le conseil municipal autorise l'embauche de M. Beaulieu à un taux horaire de 25 \$ pour environ 20 heures pour l'été 2026.

2026.05.10.86 **Résultat de l'ouverture des soumissions par appel d'offres par billets pour l'emprunt au montant de 172 200 \$ qui a été réalisé le 5 mai 2026**

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, l'ouverture des soumissions a été effectuée sous la supervision du ministère des Finances;

ATTENDU QUE l'institution financière gagnante est : Financière Banque Nationale Inc. avec la décision no MFQ—20260428-14040-12 et le ministre des Finances a fait l'adjudication pour la municipalité après avoir procédé à l'analyse des appels d'offre reçues et que l'adjudication est faite selon les coûts suivants :

Financière Banque Nationale		
2027	14 400\$	à 3%
2028	15 000\$	3,25%
2029	15 600	3,45%
2030	16 200	3,6%
2031	111 000	3,75%
Prix :	98,35600	coût réel : 4,11807%

Le prix soumis par la caisse Desjardins du centre-est-du-Kamouraska

2027	14 400\$	à 4,13%
2028	15 000\$	4,13%
2029	15 600	4,13%
2030	16 200	4,13%
2031	111 000	4,13%
Prix :	100,000	coût réel : 4,13%



Procès-verbal des délibérations du conseil
De la municipalité de Saint-André-de-Kamouraska

ATTENDU QU'en fonction du calcul des coûts réels, la soumission présentée par Financière Banque Nationale est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE, conformément au pouvoirs délégué en vertu de l'arrêté numéro 25 du 20 novembre 2024 du ministre des Finances, l'émission des billets au montant de 172 000\$ par la municipalité de Saint-André-de-Kamouraska soit adjugé à Financière Banque Nationale Inc. et

IL EST PROPOSÉ PAR, Marc-André Thibault
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents confirment le dépôt;

2026.05.11.87

Mandat supplémentaire à Euréka environnement inc. pour répondre à la deuxième demande d'information du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs dans le cadre de la demande du certificat d'autorisation ministériel pour l'implantation d'un système de traitement de l'eau potable pour le nouveau puits

ATTENDU QUE la compagnie Euréka environnement Inc. a été mandatée en 2022 (2022.06.10.107) pour faire la préparation des plans pour le raccordement du puits au réseau existant et l'équilibrage du système de traitement de l'eau et déposé une demande de CA au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande d'information supplémentaire du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs pour la demande de CA du 2 mai 2024;

ATTENDU QUE la compagnie Euréka environnement Inc. a été mandaté pour compléter la demande de certificat de l'environnement pour l'étude et l'installation d'un deuxième puits à Saint-André-de-Kamouraska en octobre 2024 (2024.10.17.195)

ATTENDU QUE la banque d'heures allouée est épuisée et qu'il faut poursuivre le projet et que la date limite est le 7 mai 2026 ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Caroline Roberge

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-André-de-Kamouraska autorise une nouvelle banque d'environ 16 heures pour un montant de 2 570\$ plus taxes. Le conseil autorise ce mandat par une nouvelle chargée de projet chez Euréka environnement Inc. pour poursuivre la demande d'autorisation.

2026.05.12.88

Rénovation du Parc de l'ancien quai et du petit phare

ATTENDU QUE le parc de l'ancien quai (incluant le petit phare) constitue un lieu public fréquenté et un attrait pour les citoyens et les visiteurs;

ATTENDU QUE certaines composantes du parc sont défraîchies et nécessitent des travaux de rénovation et/ou de remise à niveau;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite assurer la sécurité des usagers, prévenir la détérioration additionnelle et maintenir ses actifs municipaux en bon état;



Procès-verbal des délibérations du conseil
De la municipalité de Saint-André-de-Kamouraska

ATTENDU QUE des travaux pourraient notamment viser la réparation et/ou le remplacement d'éléments endommagés (structures, surfaces, mobilier, peinture et autres composantes), selon l'évaluation à réaliser;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Isabelle Castonguay
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise la réalisation du projet de rénovation du parc de l'ancien quai (incluant le petit phare), selon les besoins identifiés et la portée des travaux à établir pour environ 5 000\$;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à faire l'achat des matériaux utiles à la réalisation de ces travaux par les employés municipaux ou une compagnie reconnue;

QUE la dépense soit financée à même le poste budgétaire du Fonds éolien.

2026.05.13.89 ***Demande de participation financière pour le relais pour la vie /Société canadienne du cancer***

ATTENDU une demande d'aide financière pour la participation au Relais pour la vie le 6 juin 2026 par Karine Lapointe ;

IL EST PROPOSÉ PAR Marc-André Thibault

Et résolu à l'unanimité que le conseil autorise un montant 150\$ à l'association du cancer de l'Est du Québec

2026.05.14.90 ***Adoption de la charte de la bientraitance du Kamouraska***

ATTENDU QUE la maltraitance des personnes âgées est présente sur notre territoire comme ailleurs ;

ATTENDU QUE la Journée mondiale de lutte contre la maltraitance envers les personnes âgées rappelle à la population que ce phénomène existe et vise à encourager le signalement de toute personne témoin d'une situation de maltraitance. Le silence et l'inaction contribuent au maintien de la maltraitance ;

ATTENDU QUE la Table de concertation des aînés du Kamouraska avait à cœur le besoin d'outiller les organismes et instances locales sur cette problématique ;

ATTENDU QUE le gouvernement québécois définit la bientraitance comme « là Bientraitance vise le bien-être, le respect de la dignité, l'épanouissement, l'estime de soi, l'inclusion et la sécurité de la personne. Elle s'exprime par des attentions, des attitudes, des actions et des pratiques respectueuses des valeurs, de la culture, des croyances, du parcours de vie, de la singularité et des droits et libertés de la personne âgée » ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Josainne Sirois
Et résolu à l'unanimité des membres présents



Procès-verbal des délibérations du conseil
De la municipalité de Saint-André-de-Kamouraska

QUE, tel que présenté, la municipalité Saint-André-de-Kamouraska adopte la Charte de bienveillance de la Table de concertation des aînés du Kamouraska ;

QUE la municipalité de Saint-André-de-Kamouraska souligne publiquement cette journée en éclairant les édifices municipaux en mauve, du 10 juin au 15 juin.

QUE la municipalité de Saint-André-de-Kamouraska informe les citoyennes et les citoyens des mesures pour promouvoir la bienveillance auprès de sa communauté ;

QUE la municipalité Saint-André-de-Kamouraska souligne publiquement la Journée mondiale de lutte contre la maltraitance envers les personnes âgées du 15 juin en portant le symbolique ruban mauve.

2026.05.15.91 ***Autorisation d'achat de paniers de fleurs pour le village***

ATTENDU QUE le conseil municipal désire embellir le cœur du village en 2026;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Gregoire Bergeron Carrière

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le conseil municipal autorise l'achat de 10 paniers de fleurs, pour environ 60 \$ chacun plus taxes, pour un montant n'excédant pas 1 000 \$ pour l'été 2026

2026.05.16.92 ***Demande au Gouvernement du Canada visant l'adaptation de la tarification de Postes Canada pour la distribution des médias imprimés locaux***

CONSIDÉRANT que les médias locaux jouent un rôle essentiel dans la vie démocratique, la cohésion sociale et la vitalité des communautés, en assurant une information de proximité accessible à l'ensemble de la population ;

CONSIDÉRANT que les journaux imprimés demeurent, dans plusieurs municipalités, notamment en milieu rural et semi-rural, un moyen privilégié et parfois le seul canal d'accès à l'information locale, municipale et régionale ;

CONSIDÉRANT que le maintien d'un journalisme local fort et indépendant est indispensable à la transparence de la vie publique, à la participation citoyenne et à la mise en valeur des réalités locales ;

CONSIDÉRANT que la distribution postale constitue un maillon essentiel de la chaîne de diffusion des médias imprimés et que l'augmentation marquée des coûts de distribution via Postes Canada fragilise directement la viabilité financière des médias locaux ;

CONSIDÉRANT que plusieurs médias imprimés locaux font déjà face à des défis économiques importants liés à la transformation du secteur de l'information, à la baisse des revenus publicitaires et à l'évolution des habitudes de consommation médiatique ;

CONSIDÉRANT qu'une tarification postale adaptée et spécifique à la distribution des médias imprimés contribuerait de façon concrète à la pérennité des journaux locaux et à l'accès équitable à l'information pour les citoyens ;

IL EST PROPOSE PAR Mme Caroline Roberge



Procès-verbal des délibérations du conseil
De la municipalité de Saint-André-de-Kamouraska

Et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil municipal de Saint-André-de-Kamouraska demande au gouvernement du Canada ainsi qu'à Postes Canada de revoir et d'adapter la tarification applicable à la distribution postale des médias imprimés locaux, afin de tenir compte de leur rôle d'intérêt public et de leur contribution essentielle à la vie démocratique des collectivités ;

Le conseil municipal Saint-André-de-Kamouraska demande que des mesures particulières, incluant une tarification préférentielle ou un programme de soutien spécifique soient mis en place pour assurer la viabilité à long terme des médias d'information locaux imprimés, particulièrement en région le conseil municipal Saint-André-de-Kamouraska exprime son appui au maintien et au renforcement du journalisme local et régional, considérant celui-ci comme un service essentiel à la population ;

Le conseil municipal de Saint-André-de-Kamouraska appuie la ville de Saint-Pascal en adoptant la présente résolution et celui-ci transmettra une copie de la présente résolution aux personnes et organismes suivants :

- Le très honorable Marl Carney, premier ministre du Canada ;
- L'honorable Joël Lightbound, ministre de la Transformation du gouvernement, des Travaux publics et de l'Approvisionnement et lieutenant du Québec ;
- Monsieur Doug Ettinger, président-directeur général de Postes Canada ;
- Monsieur Bernard Généreux, député de Côte-du-Sud, Rivière-du-Loup, Kataskomiq et Témiscouata ;
- Monsieur Mathieu Rivest, député de Côte-du-Sud ;
- Monsieur Jacques Demers, président de la FQM ;
- Monsieur Guillaume Tremblay, président de l'UMQ ;
- Madame Nancy Dubé, préfète de la MRC de Kamouraska ;
- Aux membres élus de la Table régionale des élus municipaux du Bas-Saint-Laurent (TREMB SL) ;
- Monsieur Benoît Chattier, président d'Hebdos Québec ;
- Monsieur Sylvain Poisson, directeur général d'Hebdos Québec ;
- Monsieur Philippe Paradis, président du journal Le Placoteux ;
- Monsieur Louis Turbide, directeur général du journal Le Placoteux ;
- Monsieur Frédéric Léonard, président de la Chambre de commerce Kamouraska-L'Islet ;
- Madame Anne-Christine Charest, directrice générale de la Chambre de commerce Kamouraska-L'Islet ;
- Aux maires de toutes les municipalités du Kamouraska.

2026.05.17.93 ***Demande de contribution financière à l'EDC (Entente de développement culturel) Volet loisir culturel municipal***

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Kamouraska a prévu une enveloppe à son *Entente de développement culturel* (EDC) pour appuyer les municipalités dans la réalisation d'activités de loisir culturel municipal;

CONSIDÉRANT QUE le montant accordé dans le cadre de cette enveloppe est de 1 000 \$ par an pour chaque municipalité;

CONSIDÉRANT QUE chaque municipalité peut choisir une ou plusieurs activités de loisir culturel qu'elle désire financer en partie par cette enveloppe;

EN CONSÉQUENCE,



Procès-verbal des délibérations du conseil
De la municipalité de Saint-André-de-Kamouraska

Il est proposé par Mme Isabelle Castonguay
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité demande un montant de 1 000 \$ et s'engage à affecter le montant accordé en 2026 au paiement des dépenses engendrées par l'activité **Soirées d'improvisation musicale participatives** à la Maison culturelle Armand-Vaillancourt :

La Maison culturelle Armand-Vaillancourt souhaite mettre en place, au cours de la saison estivale, une série de deux à trois soirées d'improvisation musicale ouvertes et participatives. Ces événements prendront la forme de rencontres conviviales où musique, création spontanée et échanges entre artistes et public seront au cœur de l'expérience.

Chaque soirée sera initiée par quelques musiciens professionnels invités, qui formeront une base musicale solide et inspirante. À partir de ce noyau, les participants, musiciens amateurs ou expérimentés, seront invités à se joindre à la performance en apportant leurs instruments. Cette formule favorise une approche inclusive, accessible et vivante de la musique, où la création se fait en direct, dans un esprit d'écoute, de collaboration et d'expérimentation.

Au-delà de l'aspect artistique, ces soirées visent à créer un véritable moment de rassemblement pour la communauté locale et les visiteurs. Elles offriront un espace de rencontre entre artistes de différentes pratiques, permettront de tisser des liens et de favoriser l'émergence de nouvelles collaborations, tout en donnant au public l'occasion de découvrir des talents dans un cadre informel et chaleureux.

Une première expérience de ce type a été réalisée à la fin de la saison précédente et a connu un accueil très positif, tant par la qualité de la participation que par l'engagement du public. Le projet proposé s'inscrit ainsi dans une volonté de poursuivre et structurer cette initiative.

La première soirée de la série prendra la forme d'un événement d'improvisation jazz avec le groupe Andréboupipathes, et se tiendra au mois de juillet 2026. La présente demande vise spécifiquement à soutenir la tenue de ce premier événement.

QUE la municipalité s'engage à payer 20 % du montant demandé dans cette activité, soit 200 \$;

QUE la municipalité s'engage à publiciser l'événement, notamment en intégrant le logo de l'Entente de développement culturel de la MRC de Kamouraska et/ou en faire une mention verbale lors de la tenue de l'activité ;

QUE la municipalité s'engage à identifier la MRC de Kamouraska si elle réalise des publications liées à ce projet sur les réseaux sociaux afin que cette dernière puisse partager son soutien à l'activité.

2026.05.18.94

Augmentation des heures de travail et modification du contrat de travail de l'agent de développement

CONSIDÉRANT la rencontre tenue le 4 mai 2026 entre l'Employeur et l'Employé(e) afin de discuter des besoins opérationnels et de la disponibilité de l'Employé;

CONSIDÉRANT les besoins de l'Employeur justifiant une augmentation des heures de travail de l'Employé;

CONSIDÉRANT le contrat de travail en vigueur en date du 11 avril 2024 (le « Contrat ») devant être modifié afin de refléter les nouvelles conditions;



Procès-verbal des délibérations du conseil
De la municipalité de Saint-André-de-Kamouraska

CONSIDÉRANT le consentement de l'Employé aux modifications prévues à la présente résolution.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Marc-André Thibault
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. L'augmentation des heures rétroactivement en date du 4 mai 2026 de 35 à 40 heures par semaine.
2. **Modification du Contrat.** Le Contrat est modifié pour intégrer les changements décrits à la présente résolution. L'Employeur est autorisé à préparer un **avenant au contrat de travail** reflétant ces modifications.
3. **Autres conditions.** Toutes les autres clauses et conditions du Contrat demeurent inchangées et continuent de produire leurs effets.
4. **Autorisation de signature.** Mme Nathalie Blais, directrice générale est autorisée à signer, pour et au nom de l'Employeur, tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution, incluant l'avenant au Contrat.

19. Questions diverses :

- Mme Caroline Roberge, conseillère, informe que la collecte des plastiques agricole a débuté et que la Régie est très satisfaite
- Mme Chantal Parenteau, mairesse informe qu'une rencontre a eu lieu avec l'organisme OBAKIR et qu'elle fera partie de comités différents à la MRC de Kamouraska tels que Aboiteaux, Cabourons et Aménagement et urbanisme.

20. Correspondance :

1. BAPE: Un nouveau programme du MTQ face aux aléas côtiers
2. Souper-bénéfice 23 mai pour /Je collationne
3. Campagne d'adhésion de la table de concertation bioalimentaire
4. Semaine de la sécurité civile "du 3 au 9 mai AGIR ENSEMBLE POUR LA SÉCURITÉ DE TOUS (sensibiliser vos citoyens à l'importance du plan familial d'urgence et de la trousse 72h)
5. Un nouveau programme pour soutenir les municipalités dans la protection durable de l'eau

2026.05.21.95

Adhésion annuelle ou à devenir membre de Projektion 16/35

ATTENDU une demande d'aide financière Projektion 16/35

Il est résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal autorise un montant 50\$ afin d'adhérer pour l'année 2026 à Projektion.16/35, par ce geste, le conseil signifie la confiance envers l'organisme qui place la jeunesse au cœur de ses actions.

Concrètement, Projektion c'est :

- de l'accompagnement individuel en recherche d'emploi, pour la réussite éducative ou pour développer son projet de vie;
- de l'accompagnement de groupe pour des projets dans les écoles et dans la communauté;
- de l'accompagnement individuel et des activités de groupe pour les nouveaux arrivants (immigrants ou non);
- l'offre d'un programme de jumelage interculturel;
- et plus encore...

22. Période de questions :

Quelques personnes dans la salle posent des questions dont une concernant le dossier du puits avec le ministère de l'environnement



2026.05.23.96

Autorisation d'embauche d'un étudiant pour travailler en collaboration avec les bénévoles responsables des bornes à moustiques

ATTENDU une demande d'aide pour accompagner les bénévoles pour l'entretien des bornes à moustiques pendant la saison estivale ;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Isabelle Castonguay

ET résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal autorise l'embauche d'un étudiant pour environ 40 heures pour un montant d'environ 800\$ pour faire le remplacement des bénévoles pendant l'été 2026.

ÉTAT DES DÉPENSES ET DES REVENUS

Conformément à l'article 176.4 du Code municipal, la greffière-trésorière remet au Conseil un état des revenus et des dépenses au 30 avril 2026

2026.05.24.97

Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Grégoire Bergeron-Carrière que la séance soit levée à 20h35.

Chantal Parenteau, Mairesse

Nathalie Blais, greffière-trésorière

Note :

« Je, Chantal Parenteau, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Chantal Parenteau, mairesse